



Décision de radiodiffusion CRTC 2003-585

Ottawa, le 20 novembre 2003

Ear Falls T.V. Committee

Ear Falls (Ontario)

Demande 2003-0532-7

Avis public de radiodiffusion CRTC 2003-52

24 septembre 2003

CIER-TV Ear Falls – Renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision CIER-TV Ear Falls, du 1^{er} décembre 2003 au 31 août 2010¹.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
3. La licence sera assujettie aux conditions qui y sont énoncées, ainsi qu'à la **condition** suivante :

La titulaire est relevée de l'obligation que lui fait l'article 10 du *Règlement de 1987 sur la télédiffusion* à l'égard de la conservation de registres d'émissions ou d'enregistrements.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consultée sur le site Internet suivant :

<http://www.crtc.gc.ca>

¹ Dans *Renouvellements administratifs*, décision de radiodiffusion CRTC 2003-293, 21 juillet 2003, le Conseil a renouvelé la licence de cette entreprise jusqu'au 30 novembre 2003.